



En effet, il semble selon des informations concordantes que les éditeurs camerounais ont été sommés de rapatrier eux-mêmes les manuels scolaires agréés pour éviter des pénuries. L'information a fusé lors d'une interview accordée par Marcelin Vounda Etoa, secrétaire permanent du Conseil national d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques (CNAMSMD) au journal à capitaux publics Cameroon tribune.

À la question de savoir pourquoi certains manuels font l'objet de longues ruptures de stocks, M. Vounda Etoa répond : « ces pénuries sont essentiellement le fait des éditeurs qui impriment leurs manuels à l'étranger et qui laissent aux diffuseurs et aux libraires le soin de les commander, de les payer à l'avance avant de les rapatrier au Cameroun ».

Ayant fait ce constat, indique le secrétaire permanent du Cnamsmd, « les autorités camerounaises font désormais obligation aux éditeurs, dont les manuels ont été agréés, de les rapatrier eux-mêmes sur le lieu de commercialisation qui est le territoire camerounais ».

Ainsi, tous les éditeurs ont dorénavant obligation d'avoir un entrepôt capable de contenir au moins 50 000 exemplaires de chacun des manuels scolaires inscrits sur les listes officielles. Le Conseil national d'agrément, selon M. Vounda Etoa, effectue depuis le début du mois de juillet en cours des visites in situ de ces points de stockage.